

DÉLIBÉRATION N°DL20240177 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Pour rappel, et du fait de l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, le débat d'orientation budgétaire présente depuis 2018 un nouveau formalisme.

Sur le contenu, ce rapport doit désormais non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines, comprenant une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents, mais aussi sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cette présentation figure en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 contre

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la présente délibération relative au débat d'orientation budgétaire 2025, portant sur les aspects financiers mais également ressources humaines et notamment sur la dimension égalité femmes-hommes.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024




Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 
ID : 042-214202079-20241217-DL20240177-DE